



Deux-Montagnes, le 4 février 2021

OBJET : INSCRIPTION POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022

Cher(s) parent(s),

Il nous fait plaisir de vous informer que le formulaire de réinscription de votre enfant, pour l'année scolaire 2021-2022, a été déposé dans le **Portail Parents**.

Nous vous rappelons que la réinscription des élèves est un processus par lequel les parents doivent confirmer la poursuite ou non de la scolarité de leur enfant dans notre Centre de services scolaire pour septembre prochain. Les élèves en transition entre le primaire et le secondaire doivent également remplir ce formulaire en ligne.

De plus, nous souhaitons vous informer que cette opération administrative n'a pas pour objectif de confirmer l'école de fréquentation ou le classement des élèves pour la prochaine année scolaire. L'école que fréquentera votre enfant en septembre prochain vous sera confirmée entre les mois de juin et août, soit après la période de classement et celle de la répartition des élèves dans chacun des établissements du CSSMI.

INSTRUCTIONS POUR COMPLÉTER LE FORMULAIRE D'INSCRIPTION EN LIGNE

► **L'inscription de votre enfant doit être confirmée au plus tard le 15 février 2021.**

- 1) Choisissez l'action désirée : ***Réinscrire votre enfant au CSSMI*** ou ***Signaler son départ du CSSMI***. Si vous signaler le départ de votre enfant, veuillez prendre note que cette opération sera considérée comme une annulation de son inscription dans notre Centre de services scolaire;
- 2) Suivre les indications affichées selon l'option choisie précédemment;
- 3) Lire les ***Renseignements importants*** et cocher la case de confirmation (cette étape constitue la signature officielle du formulaire);
- 4) ***Confirmer l'inscription*** de votre enfant au CSSMI pour l'année scolaire 2021-2022. Une fois la fiche d'inscription signée, vous pourrez la consulter en tout temps via la tuile ***Inscription*** dans le Portail Parents.

... 2



Changement d'adresse

Pour signifier un changement d'adresse au dossier de votre enfant, **il est obligatoire de communiquer avec votre école actuelle et vous procurer le formulaire prévu à cet effet**. Le changement d'adresse devra être appuyé par deux pièces justificatives sur lesquelles figurent la nouvelle adresse de l'élève ainsi que le nom de l'autorité parentale à qui appartient cette adresse. Veuillez prendre note également que la signature des deux parents pourrait être requise dans certains cas.

Pour connaître la liste complète des documents acceptés, veuillez consulter le site du CSSMI à la section *Admission et inscription* dans les liens rapides (www.cssmi.qc.ca).

Changement d'école

Les parents qui souhaitent se prévaloir d'un choix d'école pour la prochaine année scolaire peuvent le faire en ligne ou en se procurant le formulaire « *Demande de choix d'école* » auprès de la secrétaire de l'école actuelle. Une adresse courriel est obligatoire pour compléter la demande en ligne.

Les parents des élèves qui fréquentent actuellement un projet particulier et qui souhaitent réintégrer leur enfant dans un programme régulier pour septembre prochain, doivent en faire la demande via le formulaire « *Demande de retour à l'école de desserte* », disponible au secrétariat de l'école.

Au plaisir d'accueillir à nouveau votre enfant au CSSMI pour la prochaine rentrée scolaire.


Martin Lafrenière
Directeur


Anyk Berger
Directrice adjointe